



mairie  
ti ker

202310- 09

Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
Publié le  
ID : 022-212200349-20231020-20231009-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

-----  
**SEANCE DU 20 Octobre 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Sylvain RANNOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Pascal PRIGENT, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

**Procurations** : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Briec CALVARY à Pascal PRIGENT, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Pauline UNVOAS à Lydie LE FLOCH

**Absents** : Sébastien MORVAN

**Date de convocation : 10 Octobre 2023**

**Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH**

**Objet : Demande de subvention DETR**

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de l'école.

Une étude de préféabilité a été réalisée par le cabinet HOUSSAIS présentant différents scénarii de réaménagement et l'estimation du coût des travaux.

Le service bâtiment de Lannion Trégor Communauté a repris le dossier afin d'entamer la procédure d'appels d'offre pour les travaux et a estimé le coût de cette opération à 1 500 000 € HT (travaux : 1 260 000 € HT + Frais d'études : 240 000 € HT)

Pour financer ces travaux, la commune compte solliciter différentes subventions :

- dont celle du dispositif « Bien vivre en Bretagne 2024 » pour 20% du montant HT (demande déjà envoyée à la région, réponse en décembre),
- la part du contrat de territoire par la région pour 165 188 €
- le fonds de concours de LTC pour 66 882 €
- une aide de l'ORECO pour 15%
- la DETR pour 30%

Monsieur Le Maire informe que la demande de DETR doit être enregistré avant le 14 Décembre et que le conseil municipal doit donner son approbation

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** le plan de financement pour la réhabilitation de l'école

**Considérant** la nécessité de solliciter une subvention DETR

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à solliciter la demande de subvention DETR pour le financement de la réhabilitation de l'école maternelle et primaire

- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter la demande de subvention DETR pour le financement de la réhabilitation de l'école maternelle et primaire
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Lydie LE FLOCH



Le Maire

Maurice OFFRET

